

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

Délibération n° 2022/02/4

Date de la convocation : 11 février 2022	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h00	Acte exécutoire à compter du : 18 février 2022	Affichée en Mairie le : 18 février 2022
---	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

Étaient présents (24)

M. FOURNIER
M. RISSER
Mme WAGNER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
Mme MUHLMANN
M. DUMON

Mme KRAOUCHE
Mme OUTOMURO
Mme KEUVREUX
Mme COLOMBEY
M. CHARO
M. SAUDRY
M. RUPPERT
M. BARBARAS

Mme BALZER
Mme DA ROCHA
M. PELTIER
M. DOLBEAU
Mme GATTO
Mme INTERRANTE
M. VILLA
Mme STEINBACH

Étaient absents avec procuration (4)

Mme BENCI procuration à Mme WAGNER
M. IAFRATE procuration à M. NOBILE

Mme MOLINA procuration à Mme KRAOUCHE
Mme GATTO procuration à Mme INTERRANTE

Était absent (1)

M. BEN-ARIF

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

4. FINANCES
Débat d'Orientation Budgétaire 2022 (DOB 2022)

Comme chaque année, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires ».

Ce rapport donne lieu, au Conseil Municipal, à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) permettant aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

.../...

Le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 18 février 2022

Le Maire,


A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Fournier', is written over the text 'Le Maire,' and partially over the official seal.

Lionel FOURNIER

